

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 205

présenté par
MM. Jardé, Fasquelle, Bignon, Gest et Mathon

ARTICLE 11

Compléter la première phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« comme l'électrification de la ligne « Paris-Amiens-Boulogne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En partenariat avec les Régions Nord-Pas-de-Calais – Picardie, l'électrification de cette ligne Paris-Amiens-Boulogne impliquera une desserte rapide des territoires, desservis et alentours tels que la côte picarde et la côte d'Opale, par un mode de transport respectueux de l'environnement et supprimer le temps d'attente de douze minutes à Amiens, nécessaire pour changer les locomotives électriques en diesel et vis et versa.

Ce projet est soutenu à l'unanimité par les conseillers généraux de la Somme.